

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-628</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b>N° 2024-628</b>

---

**Service public de réseaux de chaleur urbain - Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service - Information et avis du Conseil**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1411-3 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports des concessionnaires doivent faire l'objet d'un examen de l'assemblée délibérante après examen de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). De plus, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de réseaux de chaleur urbain, destiné notamment à l'information des usagers. Il comprend notamment le contrôle des délégataires de service public en charge de l'exploitation des différents réseaux de chaleur urbains sur le territoire métropolitain (réseaux publics). D'autre part, l'article R712-11 du Code de l'Energie prévoit que la collectivité compétente publie annuellement un rapport relatif à l'exploitation de l'année précédente des réseaux classés de chaud et de froid, après avoir recueilli l'avis de la CCSPL, y compris pour les réseaux privés. A ce titre, le réseau de chaleur Newton dont le classement a fait l'objet de la délibération n° 2018-38 du 26 janvier 2018 est intégré au présent rapport. Le rapport annuel est soumis pour avis aux membres du Conseil de Bordeaux Métropole. Ce document sera mis à disposition du public conformément à l'article L1411-13 du Code général des collectivités territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L1411-3, L1411-13 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R712-11 du Code de l'Energie,

**VU** la CCSPL du 26 novembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**DECIDE**

**Article 1** : de prendre acte des rapports 2023 des concessionnaires des services publics portant

- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Hauts de Garonne Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Bordeaux Bègles Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Plaine de Garonne Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Mérignac Centre Energies »,

- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Grand Parc Energies ».

**Article 2** : de prendre acte du rapport 2023 de l'exploitant du service privé du réseau de chaleur et de froid du Parc Newton à Bègles.

**Article 3** : d'émettre un avis favorable sur le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de réseau de chaleur urbain présenté par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Madame BRU, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur THONY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--